



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

Berger Levalet

ID : 038-213803364-20251216-CM_2025_66-DE

DÉLIBÉRATION : 2025-66

OBJET : FINANCES - VALIDATION DE L'AVENANT 1 À LA CONVENTION AVEC LE CAUE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

SÉANCE PUBLIQUE DU : LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 13 – VOTANTS : 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika	X			
ORENGIA	Alain	X				BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy	X				BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude		X		ORENGIA A.	RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier		X		RUCHON E.	JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles		X		BOITON R.
TONOLI	Éliane	X				GROS	Gérémy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AUTISSIER Bertrand

NOTE DE SYNTHÈSE :

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a engagé une réflexion sur les futurs aménagements du centre-bourg et de la plaine sportive. Un marché public a été lancé en novembre afin de nommer un programmiste pour cette opération.

La Commune est accompagnée par le CAUE dans cette démarche, une convention a été approuvée par délibération du conseil municipal le 3 novembre 2025. Un avenant à la convention initiale a été proposé.

Il décrit les missions du CAUE et, en contrepartie, l'engagement financier de la Commune qui doit attribuer une subvention de **1 890 €** au CAUE avec :

- 80% à la notification de l'avenant
- 20% à la fin des 7 jours prévus dans la convention

Mme la Maire propose au Conseil municipal de valider cet avenant et d'attribuer une subvention de **1 890 €** au CAUE.

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'avenant à la convention d'accompagnement du CAUE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

VALIDE l'avenant n°1 à la convention n°25-017 proposé par le CAUE,

DÉCIDE l'attribution d'une subvention de 1 890 € au CAUE, avec 80% à la notification de l'avenant et 20% à la fin des 7 jours prévus dans la convention,

DIT que cette dépense sera imputée sur le compte 65748 des budgets 2025 (80%) et 2026 (20%)

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le 16 décembre 2025

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



Madame la Maire
Edith RUCHON